



Comité de pilotage de la Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes Le 23 octobre 2014 à Vébron

Compte-rendu

Personnes présentes :

Alain ARGILIER Conseiller communautaire Cévenoles Tarnon Mimente, Conseiller général du Canton de Florac
Christiane MARTIN, Union des ASA de DFCI
Muriel DUGUET, ALEPE
Eric ANDRE, administrateur Fédération de Chasse de Lozère
Yves JUIN, DDT de Lozère
Catherine CAZALS, Conseil général de Lozère
Sophie GIRAUD, Parc national des Cévennes
Lucie MERSADIER, agent Communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn
François FAURE, conseiller communautaire de la Cévenne des Hauts Gardons
François KONIECZNY, animateur de Terra Rural, Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente et Pays de Florac et du Haut Tarn
Damien ROUME, agent Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente
Carole SAUTAREL, animatrice charte forestière de la communauté de communes de Villefort
Simon MIQUEL, DRAAF Languedoc-Roussillon
Georges LE BRIS, président du Pays Gorges Causses Cévennes

Colette LE BRIS, habitante
Bernard BIETTA, conseiller communautaire Pays de Florac et du Haut Tarn
José LOUREIRO, vice-président communauté de communes du Pays de Florac et du Haut Tarn
Ludovic PERRAUD, directeur de la coopérative la Forêt Privée lozérienne et gardoise
Lionel SIBUE, chargé de mission bois-énergie, Chambre de commerces et d'industries de Lozère
Sylvie COISNE, Union régionale de la Forêt Privée de Languedoc-Roussillon
Paul FORTUNATO, président du syndicat des récoltants et scieurs Lozère et Gard
Loïc MOLINES, technicien, Centre Régional de la Propriété Forestière de Lozère
Guillaume CABE, chargé de mission Chambre d'agriculture de Lozère
Sylvain LHUILLIER, chargé de mission Pays Gorges Causses Cévennes et Comité de Bassin d'Emploi des Cévennes
Henri COUDERC, président de la Communauté de communes Cévenoles Tarnon Mimente
Nathalie TREMEL, animatrice charte forestière de territoire

Organismes Excusés :

Région Languedoc-Roussillon
Union Régionale des Communes forestières LR
Office National des Forêts
Fédération de pêche Lozère

Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes
Sous-préfecture



Charte forestière de territoire Gorges Causses Cévennes
1 place Paul Comte
48 400 FLORAC
Tél : 04 66 45 69 95 / Fax : 04 66 45 50 49
charteforestiere.gcc@orange.fr



Alain ARGILIER, référent de la charte forestière, ouvre le comité de pilotage et rappelle l'ordre du jour:

- Validation officielle du diagnostic et des axes de la charte forestière ;
- Présentation du plan d'actions prévisionnel.

1. Validation du diagnostic et des axes de la charte forestière

Diagnostic

Le diagnostic est validé par le comité de pilotage.

Axes et objectifs (voir document joint au compte-rendu)

Les axes et objectifs sont validés par le comité de pilotage, avec deux rajouts :

- Axe 1 : la notion de préservation de l'environnement est rajoutée ;
- Axe 4 : la notion de « regard croisé » est rajoutée.

2. Présentation du plan d'actions prévisionnel

Le plan d'action prévisionnel est présenté, axe par axe (voir document joint au compte-rendu). Les discussions qui ont eu lieu sont reprises ci-dessous :

Axe 1 : Dynamiser la gestion forestière

Action 1 : Regroupement des propriétaires

Pas de remarques sur cette action

Action 2 : Animation pour du regroupement foncier

Pas de remarques sur cette action

Action 3 : Monter un chantier-exemple d'une exploitation en régie

Pour Paul FORTUNATO, le tri coûte très cher. Est-ce que l'on connaît réellement les bénéfices apportés par une régie ? Etant donné la situation de l'emploi aujourd'hui, il serait plus intéressant de monter un chantier avec une école forestière.

Pour Sylvie COISNE, il est intéressant de pouvoir monter ce chantier-exemple. Elle y voit un intérêt d'optimisation financière si le chantier comporte une part de bois d'œuvre. Il est possible de le développer localement, et un chantier peut avoir valeur d'entraînement. Elle indique également que des chantiers de ce type sont en prévision dans le Pays Viganais. Il sera alors intéressant d'avoir plusieurs retours d'expériences.

Henri COUDERC pense que cela peut être une opportunité. La démonstration est importante sur notre territoire.

Catherine CAZALS confirme l'intérêt d'avoir une base de référence.

Si aucun porteur de projets ne se propose, Paul FORTUNATO indique que sa société pourrait réaliser ce chantier, si un chantier-école est mis en place, et s'il répond à : la valorisation professionnelle, la prise en compte des critères environnementaux, le coût du tri.

Loïc MOLINES réaffirme les intérêts d'une régie, à savoir d'une part l'optimisation du tri et d'autre part la maîtrise de l'exploitation par les propriétaires. Si une action est montée à ce sujet, il est primordial de montrer un chantier en situation de vraie régie.

Ludovic PERRAUD propose d'associer les exploitants agricoles.

Pour que cette action soit la plus utile possible, Sophie GIRAUD pense qu'il faudra répondre à deux questions : est-ce qu'il y a un intérêt technique du tri ? Quel est le coût final de ce chantier ? Elle propose, puisque chaque chantier étant différent, de monter plusieurs exemples, et de faire une analyse différente sur chaque chantier (une sorte de comparatif).

Une fiche-action plus précise sera rédigée en fonction de ces différentes remarques.

Action 4 : Détermination d'itinéraires sylvicoles prenant en compte changements climatiques et stockage de carbone dans la châtaigneraie cévenole

Pas de remarques sur cette action

Axe 2 : Gérer les interfaces

Action 5 : Accompagner les agriculteurs pour la valorisation de leurs forêts (lien avec Terra Rural)

Pour Paul FORTUNATO, c'est une bonne initiative, les agriculteurs avaient l'habitude de travailler leurs bois et de les mettre bords de route.

Georges Le BRIS fait part d'un retour d'expérience dans un village autrichien, chauffé grâce aux bois des agriculteurs.

Yves JUIN demande à ce que l'on soit par contre vigilant entre la part de la mobilisation concernant la réouverture des milieux, et celle concernant la gestion forestière durable.

Il est demandé à ce que l'on puisse récupérer les données sur l'action de réouverture menée par le Parc national des Cévennes sur le Causse de Sauveterre.

François KONIECZNY rajoute que cette action permettra également de sensibiliser à la gestion forestière les propriétaires qui louent des terres aux agriculteurs.

Action 6 : Mettre en place un projet d'agro-foresterie (lien avec Terra Rural)

Catherine CAZALS conseille de se mettre en relation avec l'AFAF (association française d'agro-foresterie).

Il est rajouté une action sur le potentiel de trufficulture.

Action 7 : Mettre en place une animation sur les espaces intermédiaires

Ludovic PERRAUD se pose la question de la plus-value de l'action par rapport aux diagnostics qui sont déjà menés dans le cadre du PPRDF (Plan pluri-annuel de développement forestier).

Nathalie TREMEL répond que l'intérêt est d'arriver à une méthode à destination des élus pour savoir comment gérer ces espaces intermédiaires. Ceux-ci ont en effet parfois des demandes de leurs administrés à ce sujet.

Sylvie COISNE attire l'attention sur la classification des espaces, qui ne doit pas apporter de nouvelles contraintes aux propriétaires.

Sophie GIRAUD rajoute que cette action peut être intéressante si on la complète avec un travail sur les aspects réglementaires.

Action 8 : Animation pour l'entretien ou l'amélioration des pistes DFCI par un exemple de piste multifonctionnelle

Pour Yves JUIN, l'intérêt est d'avoir ici des équipements multifonctionnels. Par le passé, trop d'équipements à simple but de défense contre les incendies ont été réalisés. Bernard BIETTA souhaite rajouter la commune de Florac en tant que porteur de projet.

Action 9 : Mise en place d'un sylvetum

Simon MIQUEL demande à ce que le porteur de projet se renseigne sur ce qui se fait déjà au niveau de l'INRA. Un cadrage est déjà réalisé.

Cette action devra être confirmée par le porteur de projet.

Axe 3 : Se donner les moyens de valoriser et consommer localement les bois

Action 10 : Accompagner le développement du bois local dans la construction en réalisant un exemple de bâtiment public en bois local

Par rapport aux objectifs que se donne la charte forestière, Ludovic PERRAUD pense judicieux de valoriser la certification PEFC. S'ensuit une discussion sur la certification pour les petites entreprises de notre territoire.

Sylvie COISNE estime qu'il faudrait une volonté politique globale sur le bois-construction, et majorer les subventions lorsque du bois local est intégré dans les bâtiments.

Les élus répondent que la difficulté aujourd'hui est la question des marchés publics et du bois local : il est en effet interdit d'indiquer la notion de bois local dans les marchés publics.

Henri COUDERC soulève la question du séchoir à acheter en commun avec des entreprises (collectivités et entreprises). Pour Sophie GIRAUD, cette idée de mutualisation est intéressante, mais il faut faire attention aux mauvais retours d'expériences à ce sujet. Elle rajoute qu'il serait utile de travailler également sur les « petits » achats publics bois comme les clôtures ou les abri-poubelles.

Action 11 : Prospection sur les projets de chaudières au bois

Pas de remarques sur cette action

Action 12 : Accompagner l'approvisionnement local des chaudières bois publiques et privées

Pas de remarques sur cette action

Action 13 : Structurer une filière bois-bûche (châtaignier?) sur une communauté de communes

Pas de remarques sur cette action

14. Réalisation d'un guide/répertoire virtuel des produits bois disponibles localement sur le territoire

Ce guide devra également prendre en compte les équipements (par exemple, équipements des agriculteurs), pour savoir à qui il est possible de louer du matériel spécifique.

15. Monter un groupe d'échanges d'entreprises en vue d'une mutualisation d'outils de production et/ou le développement d'un produit de niche local

Pas de remarques sur cette action

16. Création de dessertes forestières en lien avec le schéma de desserte du Conseil général et de la volonté des élus (suite action de préfiguration)

Pas de remarques sur cette action

Avant de passer à l'axe suivant, Catherine CAZALS souhaiterait que la préservation de l'environnement et de la biodiversité apparaisse plus sur le plan d'actions. Elle indique que le Conseil général réalise son schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS), qui regroupe les

sites intéressants au niveau écologique, et sur lesquels il faut mener une politique particulière. Elle demande à ce que la charte forestière y fasse mention.

Simon MIQUEL indique que le CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) mène une action en marge du PPRDF. Ce serait l'occasion d'intégrer ces recommandations.

Pour Paul FORTUNATO, ce sont des contraintes environnementales en plus pour les forestiers. Catherine CAZALS répond que ce ne seront pas des contraintes mais des préconisations.

Axe4 : Augmenter les connaissances, se former, s'informer

17. Mettre en place un plan de communication, des sessions de formations et de sensibilisations pour tous

Pas de remarques sur cette action

18. Créer un évènement sur la forêt

Le REEL 48, qui réalise des actions d'éducation à l'environnement se propose de monter des animations lors de cet évènement.

Bernard BIETTA pense qu'il est préférable d'avoir des démonstrations et des animations par les organismes de la filière bois.

Pour que le maximum de personnes assiste à cet évènement, il est plus pertinent pour Sophie GIRAUD d'avoir tous types d'animations. Il faut que tout le monde se rencontre et puisse échanger sur la forêt. Il est nécessaire de parler de la forêt de différentes manières.

19. Concevoir des panneaux temporaires d'explication pour les chantiers d'exploitation

Ludovic PERRAUD précise que cette action est un principe de vulgarisation à destination du grand public. L'évaluation de l'impact de ces panneaux sera cependant difficile à appréhender.

Pour Sophie GIRAUD, il est nécessaire d'intégrer le syndicat des propriétaires privés, cette idée ayant été soulevée par un propriétaire privé.

Pour Sylvie COISNE, c'est une bonne idée à condition d'y faire figurer des informations concrètes comme le volume mobilisé, le nombre d'emplois que cela peut générer, etc. Les exploitants doivent faire des efforts pour communiquer dans ce sens.

20. Valoriser un sentier forestier

Catherine CAZALS souhaite que soit rajoutée la politique des espaces naturels sensibles du département.

21. Animer la démarche charte forestière

Georges LE BRIS confirme l'intérêt de l'animation pour faire fonctionner la charte forestière.

L'animation se termine pour l'instant fin décembre. Certaines communautés de communes ont déjà fait part de leur volonté de continuer cette animation.

3. Conclusion et suite

Le plan d'action prévisionnel est validé par le comité de pilotage, avec les modifications suite aux discussions. Des fiches-actions plus détaillées seront envoyées aux membres du comité de pilotage avant validation finale fin novembre 2014.

Alain ARGILIER remercie les participants et clôt le comité de pilotage.